

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien a adopté le 6 avril 2020 le règlement # 20-670

« Règlement ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de lotissement #16-643 »

QUE la MRC de la Côte-de-Beaupré, lors de sa réunion du 6 mai 2020, a émis un certificat de conformité pour ce règlement.

QUE ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

QUE ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 11^{ième} jour de mai deux mille vingt.

Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale

